



## Bulletin de souscription de parts sociales au Pôle européen du chanvre SCIC SAS à capital variable

Document à imprimer en deux exemplaire dont un est à retourner par mail ou par courrier

### Personne morale

Raison sociale : .....

Forme juridique : .....

Siège social : .....

SIRET : ..... APE : .....

N° TVA intracommunautaire.....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Représenté par : .....

Agissant en qualité de : .....

Courriel : .....

Téléphone: .....

### Personne physique

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénoms : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Déclare vouloir devenir sociétaire du Pôle européen du chanvre SCIC SAS à capital variable

Dans la catégorie de sociétaire.....

à hauteur de ..... parts de 250 euros,

soit un montant total de nombre en toutes lettres .....

..... euros.

- J'ai bien pris connaissance du fait que mon admission comme sociétaire et ma souscription au capital ne deviendront définitives qu'après agrément par le Conseil Coopératif. Si ma demande est acceptée, j'intégrerai l'une des catégories de sociétaires définies par les statuts de la Coopérative. En cas de refus d'admission, la somme versée me sera intégralement remboursée.

J'effectue un règlement par :

Chèque à l'ordre du Pôle européen du chanvre SCIC SAS

Virement au compte du Pôle européen du chanvre SCIC SAS

FR76 1100 6210 5224 5910 9731 476 - BIC AGRIFRPP810

Précisez lors du virement « parts sociales SCIC + Nom du souscripteur »

Une facture acquittée vous sera transmise après la souscription.

Si vous avez besoin d'une facture afin de procéder au paiement, n'hésitez-pas à nous solliciter.

*Avantage fiscal pour les particuliers : La souscription de parts sociales dans une PME de moins de 5 ans donne droit à une réduction d'impôts sur les revenus au taux prévu par la loi de finances en vigueur.*

- J'accepte de recevoir par courrier électronique les convocations aux assemblées, les documents d'information et les procédures de vote à distance. Cette autorisation a pour objet de faciliter la gestion et de limiter les frais afférents.
- Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la SCIC et de son règlement intérieur et d'en accepter tous les termes.
- Je m'engage à verser la redevance annuelle dès la souscription.
- Je déclare conserver une copie de ce bulletin de souscription.

Fait (en deux exemplaires) le ..... à .....

Écrire à la main « Lu et approuvé, Bon pour souscription de [ ] parts sociales de 250 euros »

Signature

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre seul secrétariat. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la coopérative.*

## Modalités d'adhésion à la Société coopérative d'intérêt collectif Pôle européen du chanvre

Catégories de sociétaires	Prise de capital (redevable une fois montant de la part = 250€)		Redevance annuelle	
	Nombre de parts minimum	Montant minimum en €	Montant 2024 en € HT	Montant 2024 en € TTC
ETI/Grands Groupes (+ de 250 salariés)	8	2 000	2 000	2 400
PME (entre 100 et 249 salariés)	4	1 000	1 000	1 200
PME (entre 10 et 99 salariés)	4	1 000	750	900
PME (- de 10 salariés)	4	1 000	500	600
Collectivités, acteurs publics	8	2 000	2 000	2 400
Universités et chambres consulaires	8	2 000	2 000	2 400
Réseaux, fédérations, centres de ressources... (budget annuel supérieur à 1 000 000€)	6	1 500	1 500	1 800
Réseaux, fédérations, centres de ressources... (budget annuel supérieur à 50 000€)	4	1 000	800	960
Laboratoires, centres de transfert R&D, lycées professionnels	4	1 000	800	960
Agriculteurs	2	500	100	120
Associations, organisations de la société civile (budget inférieur à 50 000€)	2	500	200	240
Personnes physiques	2	500	100	120
Salariés	2	500	-	-

## SOUSCRIPTION AU CAPITAL DU PÔLE EUROPÉEN DU CHANVRE SCIC SAS A CAPITAL VARIABLE

Le choix a été fait d'un statut approprié aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, pour lesquelles c'est la personne et non le capital qui est au cœur du projet. Les citoyens, les associations, les sociétés, les collectivités peuvent devenir sociétaires de la coopérative en acquérant des parts sociales.

### Qu'est-ce que le capital social d'une coopérative ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la coopérative. Il garantit la solidité de la société. Il permet à la coopérative de voir le jour, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaires à sa création.

### Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. Le Pôle européen du chanvre est une SCIC SAS à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Prendre une part dans la coopérative représente un engagement important pour le soutien au projet du Pôle européen du chanvre, surtout lors de sa phase de création.

### Qui peut souscrire des parts sociales ?

Citoyens, associations, collectivités, sociétés, salariés : toutes personnes physiques et morales. Les personnes mineures peuvent détenir des parts sociales.

### Quels sont les droits et obligations attachés aux parts sociales ?

Prendre des parts engage à devenir « copropriétaire » d'un projet ambitieux et innovant. Chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit son nombre de parts. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts, au règlement intérieur et aux décisions de l'Assemblée Générale. Les sociétaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

### Quels sont les avantages financiers ?

**Avantages fiscaux pour les particuliers :** l'apport en capital dans une SCIC de moins de 5 ans procure une réduction d'impôt sur le revenu. La réduction est de 25 % des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire réalisées (loi Madelin). Par exemple pour l'achat de 2 parts sociales (valeur 500 €), le souscripteur bénéficie de 125 € de crédit d'impôts.

**Rémunération des parts :** en conformité avec les statuts, les excédents sont affectés à la réserve légale ainsi qu'à une réserve statutaire, préservant ainsi la spécificité d'organisme à gestion désintéressée et sans but lucratif du Pôle.

### Quelles sont les modalités de sortie des sociétaires ?

La sortie d'un sociétaire est possible à tout moment par la démission de la qualité de sociétaire, le décès du sociétaire ou par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale en cas de préjudice matériel ou moral causé par le sociétaire à la SCIC. Le délai de remboursement des parts est de 5 ans, sauf décision de remboursement anticipé par le Conseil coopératif.

### Quelles sont les modalités de remboursement des parts sociales ?

Le remboursement des parts sociales se fait à la valeur nominale de celles-ci, sous réserves de pertes éventuelles, qui seraient déduites proportionnellement le cas échéant.